



double du taux de l'Ouest (10 %). (Photo AFP.)

INDONÉSIE
Temps difficiles
malgré l'accord avec le FMI

Le gouvernement indonésien a averti hier que le pays connaîtrait encore des difficultés économiques en dépit de l'aide internationale qui atteindra sur les trois prochains mois sept milliards de dollars. L'avertissement intervient à la suite de violentes protestations à Jakarta et dans plusieurs villes indonésiennes contre la hausse des prix du carburant et de l'électricité. La bourse indonésienne a terminé en baisse de 2,4 %.

A Singapour, la roupie indonésienne a fini à 8 050 pour un dollar contre 8 000 lundi. Djakarta s'attend à un montant total de fonds de l'ordre de 7,05 milliards de dollars, accordés par le FMI, la Banque mondiale, la banque asiatique de développement, et des pays donateurs.



FONCTION PUBLIQUE
Le poids de l'Etat
s'est renforcé
l'année dernière

Les dépenses de Fonction publique ont représenté 38,9 % du budget de l'Etat et 8,3 % du PIB total dans le budget de l'Etat en 1997 qui s'est élevé à 1 728,202 milliards de francs, selon le nouveau rapport de la Fonction publique (mars 1997-mars 1998).

L'année précédente la part des dépenses publiques n'était « que » de 38,3 % du budget de l'Etat et 8,2 % du PIB total. On comptait 2 085 316 emplois budgétaires en 1997 (contre 2 085 981 en 1996) dont 1 637 231 titulaires, 69 968 contractuels, 70 902 ouvriers d'Etat et 307 215 militaires.

Dans la seule Fonction publique de l'Etat,

EMPLOI
25 000 emplois créés
par 2 000 accords Robien
selon un bilan de la CFDT

Quelque 2 000 accords sur le temps de travail signés dans le cadre de la loi Robien, depuis son entrée en application en octobre 1996, ont permis de créer 25 000 emplois et d'en sauver 17 000, selon un nouveau bilan publié hier par la CFDT. La loi Robien, votée le 11 juin 1996, prévoit des allègements de charges en contrepartie d'une réduction du temps de travail (RTT) favorisant l'emploi.

Le volet « offensif » de la loi permet de créer des emplois, tandis que le volet « défensif » est utilisé dans des plans sociaux pour préserver l'emploi. La future loi Aubry sur les 35 heures remplacera la loi Robien, mais les accords signés au titre de cette dernière continueront de s'appliquer.

rée pour un mois années, a ajouté rticipants à la ré-
urs d'emploi reste- celui d'avril 1997 -s), puisque l'Alle- lions de sans-em- non corrigées des -taux de chômage

VACHE FOLLE ASSURANCE MALADIE

Londres
débouté

La cour de justice européenne a rejeté les recours britanniques contre l'embargo de mars 1996.

BRUXELLES :
Pierre BOCEV

Plus de deux ans après les faits, l'affaire n'a sans doute plus qu'une valeur anecdotique. Mais les délais de la Cour européenne de justice sont ce qu'ils sont. Hier, les juges de Luxembourg ont définitivement statué que la Commission de Bruxelles a dans son droit de décréter, le 27 mars 1996, un embargo total sur les exportations britanniques de viande bovine.

Effet du hasard, ce jugement, qui déboute le Royaume-Uni et, en parallèle, le syndicat national des agriculteurs britanniques (NFU) auteur d'une seconde plainte, intervient moins d'un mois avant la probable reprise partielle des exportations. Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont, en effet, décidé, le 17 mars, d'autoriser à nouveau la vente à l'étranger de viande de provenance de « troupeaux certifiés » exempts de la maladie de la vache folle. Après une inspection vétérinaire qui a eu lieu la semaine dernière, cette mesure, limitée au cheptel d'Irlande du Nord, pourrait entrer en vigueur vers la fin du mois.

Les « sages » de Luxembourg suivent dans leur raisonnement les conclusions d'un jugement en référé qui avait déjà

Carte santé : la Bretagne
en première ligne

Après plus de dix ans d'hésitations et d'expérimentation, le coup d'envoi de la carte Vitale en Bretagne, hier, sonne le glas de la carte d'assuré papier et fait entrer la Sécu dans l'ère des nouvelles technologies.

RENNES :
Béatrice TAUPIN

Cette fois, ça y est : le coup d'envoi de la carte Vitale, qui va remplacer la carte d'assuré social papier, a été lancé hier en Bretagne. Au rythme de 70 000 cartes par jour, les 1,6 million d'assurés bretons de tous régimes reçoivent actuellement leur carte familiale. Plus de dix ans ont passé depuis les premières expérimentations ici. L'ordonnance Juppé de 1996 a donné à l'affaire un sacré coup d'accélérateur et a, comme l'ont souligné tant Bertrand Fragonard, directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie, que Daniel Lenoir, son homologue de la MSA, et Alain Piton, le directeur de la Caisse primaire de Rennes, « l'impulsion politique qui était nécessaire ».

Zéro papier en 2001

Même si tous, hier, y compris Noël Renaudin, le M. Informatique du ministère, ont affiché leur confiance dans le fait que l'opération serait menée à bonne fin - les Parisiens recevront les derniers leur carte, au cours du premier trimestre 1999 -, tout le monde sait qu'il y aura quelques « loups » et qu'il faudra de l'obstination pour faire progresser



C'est au rythme de 70 000 cartes par jour que les 1,6 million d'assurés bretons de tous régimes reçoivent actuellement leur carte d'assurance maladie Vitale. (Photo Hache/AFP.)

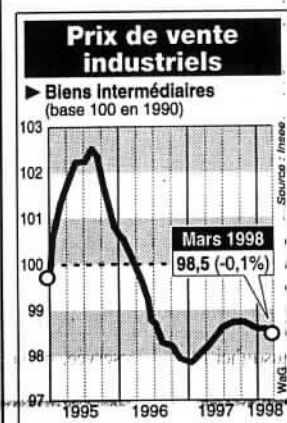
cette montée en charge du processus vers le zéro papier, objectif des caisses pour 2001.

Un médecin sur deux est aujourd'hui informatisé, selon les études les plus récentes - 54 % ont pris l'aide de 9 000 F proposée par les caisses -, et 72 % devraient l'être en fin d'année. Ils ne tarderont pas à découvrir les immenses possibilités des nouvelles technologies, et, même si certains font encore la fine bouche, le sentiment le plus partagé hier était que le mouvement engagé va profondément modifier la pratique médicale : avant dix ans, l'utilisation des nouvelles technologies sera pour le professionnel de santé aussi naturelle que le téléphone aujourd'hui.

CONJONCTURE

Stabilité
des prix des biens
intermédiaires
en mars

Sur douze mois, la progression a été de 0,5 %.



Les prix des biens intermédiaires ont très légèrement reculé (- 0,1 %) en mars, affichant un repli identique à celui du mois de février et à celui du premier trimestre. Sur douze mois, la progression a toutefois été de 0,5 %, souligne l'Insee.

Les prix des produits minéraux augmentent de nouveau en mars par rapport à février (+ 0,3 %), confirmant la hausse amorcée en janvier, notamment dans la branche des produits céramiques et matériaux de construction. Les prix des produits de l'industrie textile reculent de 0,1 %, affichant un repli de 1,3 % sur l'ensemble du trimestre.

Les prix des produits en bois, papier ou carton restent stables en mars, dans un contexte de

B. T.